

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.171

**Direction des
politiques solidaires :
attribution des
subventions et
participations aux
associations 2010**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOU, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Rachid RAHMANI à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

POLITIQUES SOLIDAIRES / POLITIQUES
SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**DIRECTION DES POLITIQUES SOLIDAIRES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET
PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2010**

Après le vote du budget supplémentaire 2010 et notamment les crédits relevant de la direction des politiques solidaires, il convient aujourd'hui d'attribuer une subvention à :

- la banque alimentaire pour des achats de denrées de 2 367 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission des politiques solidaires du 15 septembre 2010,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 2 367 € à la banque alimentaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 octobre 2010

Affiché le :

29 octobre 2010